

Sinistre sur voiture de location

Par brigitte2, le 23/01/2011 à 14:59

Bonjour,

J'ai rendu ma voiture louée chez Ada sur leur parking de l'aéroport, à 6h45. Malgré les horaires affichés, et la confirmation préalable de leur présence, il n'y avait personne, et j'avais un avion à prendre. Le véhicule n'a donc pas fait l'objet d'un constat de retour. Surprise : ADA m'a retiré 362,00 € sur la caution par CB pour un pare choc abimé !! La seule preuve : un devis de réparation. N'ayant eu aucun sinistre sur ce véhicule, comment faire entendre ma voix ? Merci

Par cloclo7, le 23/01/2011 à 15:02

Bonjour madame,

Vous leur adressez un courrier recommandé avec accusé de réception en demandant un état des lieux de reprise du véhicule contradictoire, établi le jour du dépôt du véhicule et signé de votre main.

A défaut vous sollicitez la restitution du dépôt de garantie

Ensuite vous saisissez le juge de proximité du tribunal d'instance du lieu du siège social de la société et vous demandez la restitution du dépôt de garantie.

Par brigitte2, le 24/01/2011 à 07:36

Merci beaucoup, je vais suivre vos conseils et croiser les doigts.